

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAROL LEVESQUE	Numéro de permis 2007695	Date d'inspection Le 27 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis 1		Numéro de téléphone	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	27 mars 2020	27 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. *Cahier pour chaque groupe. A révéfier lors de l'inspection.			
Commentaires généraux			
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et l'article 28(3)a. *Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 juillet 2020

Date

original signé par
Judy Lavoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 juillet 2020

Date